

<h2 style="margin: 0;">Annexe</h2> <h3 style="margin: 0;">Critères de sélection et modalités de notation</h3>

THEMES	CRITERES	COTATION
Présentation du porteur de projet	<ul style="list-style-type: none"> • Références du candidat : expérience de la prise en charge du public spécifique, modalités de gouvernance, modalités de pilotage de la démarche d'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers ; • Modalité d'organisation (outils de pilotage du projet : tableaux de suivi de l'activité, régularité de la transmission des tableaux, mise en place d'indicateurs d'activités précis). • Capacité à respecter les délais (ouverture) 	5 points
Compréhension des enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Adéquation avec la demande du Département ; • Lisibilité, concision du projet ; • Pertinence des objectifs fixés avec le profil et les besoins des personnes accueillies ; • Adaptation et innovation des modalités de prises en charge délivrées à chaque type d'accueil ; organisation de l'établissement ou du service, prestations délivrées (description, journée type...), procédure (accueil), connaissance législative et réglementaire ; • Qualité générale de l'accompagnement social et éducatif ; • Modalités de réalisation du projet individuel et de respect des droits des usagers. 	30 points
Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Personnels : effectifs en ETP, qualifications et expériences (formations prévues), organisation (organigrammes, fiches de postes, planning type). 	15 points
Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat et coopérations : modalités de coopération avec les structures sanitaires, médico-sociales et sociales du territoire, intégration dans un réseau de service, niveau de formalisation des partenariats. 	15 points
Contrôle contenu et qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de service et mise en œuvre des droits des usagers • Méthodes d'évaluation prévues • Modalités de coopération envisagées 	15 points
Aspect financier	<ul style="list-style-type: none"> • Coût de fonctionnement au prix de journée et incidence des mutualisations, • Taux d'occupation de 95% • Modalités de financement et de gestion • Modalité de montée en charge et impact sur le prix de journée • Cohérence et sincérité du chiffrage budgétaire avec les moyens annoncés ; • Respect du cadre financier du cahier des charges. 	20 points
TOTAL GENERAL		Sur 100 points